



Non information de dette.

Par Momomomo

Bonjour,

Avant toute chose désolé si je ne suis pas au bon endroit,
Je me posais la question mes parents on eu leur prélèvement habituel pour leurs gaz mais ils ont également été prélevé 2 autre fois d'un montant différent, nous avons donc contacté leur fournisseur qui leur ont dit que c'est un prélèvement était car il avait une "supposée dette" d'électricité alors qu'il ne sont plus chez eux et qu'il n'ont même pas été prévenue qu'il avait une "dette" ils n'ont reçu ni mail ni courrier rien pour les informer ma question est donc ont il le droit de prélever comme ça sans avoir informé au préalable mes parents ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vos parents ont déménagé ?
ont-ils changé de fournisseur ?
Ont-ils consulté leur(s) facture(s) sur leur espace en ligne ?

Par Momomomo

Bonjour,

Merci pour votre réponse alors:
Bon mes parents n'ont pas déménagé,
Ils ont changé de fournisseurs uniquement pour l'électricité car il n'y avait que des problèmes le gaz ils sont encore chez le même fournisseur qui pose problème.
Et oui il consulte à chaque fois en ligne et tout leur dit qu'ils sont à jour, c'est pour ça l'incompréhension de leur part il n'ont pas été prévenue de rien juste débité pour cette supposée dette.

Par yapasdequoi

Ils peuvent exiger de demander une facture pour ces montants prélevés.
Il y a parfois des frais de résiliation ou de mise en service en cas de changement de fournisseur.

Par Momomomo

Oui mais ne sont-ils pas censés avertir
Les personnes avant de faire un quelconque prélèvement ?

Par yapasdequoi

Bof...
Le mail a pu passer dans les spams, ou être effacé par erreur.
La facture est mise en ligne bien avant le prélèvement.
C'est au client d'aller la consulter pour l'imprimer si besoin.